

Résolution

La Chambre des Députés,

- *vu le rapport du réviseur des comptes de l'Ombudsman qui estime que « les états financiers [...] de l'Institution pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au règlement financier et comptable intérieur du Médiateur du Grand-duché de Luxembourg » ;*
- *vu l'accord de la Commission de l'Exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 11 décembre 2023;*

approuve

les comptes de l'exercice 2022 de l'Ombudsman.



Franz Fayot